



Accident de voiture avec une Haie

Par **Pepsaud**, le **10/02/2013** à **01:44**

Bonjour,

Ce soir, en rentrant chez moi, il y avait de la neige sur la route. Je ne roulais pas très vite (30 km/h), je faisais un peu l'idiot à donner des petits coups de volant à gauche et à droite. Il était minuit et il n'y avait personne sur une route assez large et je suis parti en tête-à-queue sur une haie.

Ma voiture n'a rien. J'ai remis la voiture du bon côté, je l'ai garée et je suis allé voir les dégâts sur la haie. Celle-ci est un peu enfoncée, rien n'est déraciné.

Elle est enfoncée comme si une personne s'était couchée dessus tout simplement (du fait de ma petite vitesse). La haie appartient à une résidence.

Que dois-je faire ? Le signaler à la personne qui gère les espaces verts de cet immeuble ?

Le vrai problème est que, lorsque je suis allé voir les dégâts de la haie, un habitant de la maison d'en face est sorti et m'a regardé. Je ne souhaite pas être accusé de délit de fuite ou autre.

Il est tard et demain je retournerai voir si il y a de gros dégâts, si c'est le cas je me signalerai à la résidence. Je vis à 50 m de là et j'assume pleinement ma faute.

Cordialement.

Par **chaber**, le **10/02/2013** à **06:27**

bonjour

Le mieux pour vous est de traiter cette affaire à l'amiable sans passer par votre assurance pour éviter le malus et éviter un éventuel dépôt de plainte, d'autant qu'il y a un témoin

Par **Pepsaud**, le **10/02/2013** à **13:27**

Après vérification la haie n'a rien. Ouf. je dois me signaler malgré tout ?